



**CIRCULAIRE N°30/ 2022 – 3 juin 2022**

**Objet : « CONCOURS ÉCOLES FLEURIES » 2021/2022**  
**ENVOI DES DOSSIERS DÉPARTEMENTAUX AU JURY NATIONAL**  
**pour le 13 juillet 2022**

**DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux**

Le Concours des Ecoles Fleuries est un projet éducatif d'apprentissage, au jardinage, au fleurissement et à la citoyenneté, organisé avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale.

Ce Concours est depuis plus de cinquante ans l'une des principales vitrines de la mission associative des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

Depuis fin mai, suite aux visites des Commissions départementales, les Présidents des Unions, les Responsables départementaux Ecoles Fleuries, les membres du Conseil d'Administration et les DDEN des écoles, accompagnés des autorités, des parents d'élèves participent pour le plus grand bonheur des enseignants et des élèves à **la remise des Diplômes et Prix départementaux** dans une ambiance de fête scolaire et de bonne humeur.

Les écoles des départements inscrits au Concours 2021/2022 qui recevront à PARIS au mois de Mars 2023 un Prix National dans les catégories suivantes :

A- Ecoles maternelles.

B- Ecoles primaires.

C- Ecoles rurales.

D- Ecoles élémentaires.

E- Classes écoles relevant de l'AESH.

F- Collèges.

Pour cela, les Jurys départementaux doivent envoyer les dossiers accompagnés du Bordereau d'expédition impérativement **avant** :

**Le 13 juillet 2022**

**À la Fédération des DDEN 124 Rue La Fayette 75010 PARIS**



**Rappel pour l'envoi des dossiers sélectionnés :**

**UN SEUL DOSSIER PAR CATEGORIE**

Nom et adresse, N° de téléphone du responsable de l'envoi :

Nom et adresse, N° de téléphone de l'école candidate :

Non du professeur(e) responsable du Concours dans l'école, le collège.

Récapitulatif des éléments du dossier :

- 1- **Poids maximum du dossier 3 Kg.** Privilégiez les dossiers numérisés.
- 2- **Un compte rendu détaillé de la visite du Jury départemental.**
- 3- **Date de l'envoi et signature.**

Vous retrouverez ces documents et toutes les informations sur le site internet de la Fédération :

[Les écoles fleuries | Fédération DDEN \(dden-fed.org\)](https://www.dden-fed.org)

**Le Jury National se réunira en septembre 2022**

**Au siège de la Fédération.**

Vous pourrez ensuite retrouver, fin septembre, la liste des écoles récompensées sur le site de la DGESCO et de la Fédération des DDEN.

**Les récompenses des Prix nationaux 2021/2022** auront lieu au mois de :

**MARS 2023 à PARIS**

*(Jour à définir par le Conseil Fédéral)*

N'oubliez pas la **date limite pour l'envoi des dossiers** par votre Union à la Fédération  
**Le 13 juillet 2022**

**Robert Piquet, Conseiller Fédéral.**

**Camille Hybois, Conseiller Fédéral.**

